

# Contrat d'intégration civique

## ENTRE :

- 1) **Het extern verzelfstandigd Agentschap Integratie en Inburgering**<sup>1</sup>, vertegenwoordigd door Jo de Ro, algemeen directeur;
- 2) **Atlas, Integratie en inburgering Antwerpen**<sup>2</sup>, vertegenwoordigd door [NAAM], [FUNCTIE];
- 3) **Amal, Integratie en Inburgering Gent**<sup>3</sup>, vertegenwoordigd door [NAAM], [FUNCTIE];

## EN:

- 4) **[NAAM INBURGERAAR] [VOORNAAM INBURGERAAR]**, met woonplaats te [ADRES INBURGERAAR]

## 1. Qu'est-ce que le programme d'intégration civique ?

Le programme d'intégration civique vous aidera à trouver votre chemin dans la société.

Le programme d'intégration civique comprend les composantes suivantes :

1. Orientation sociale (MO - *Maatschappelijke Oriëntatie*)
2. Apprendre le néerlandais
3. Programme d'insertion professionnelle
4. Programme de participation et de réseautage

Vous bénéficierez aussi de l'assistance d'un conseiller de programme.

---

<sup>1</sup> Een privaatrechtelijke stichting met statutaire zetel te Tour & Taxis – Koninklijk Pakhuis, Havenlaan 86C, bus 212, 1000 Brussel, ingeschreven in de Kruispuntbank van Ondernemingen met ondernemingsnummer 0543.307.391 (RPR Brussel)

<sup>2</sup> Een vereniging zonder winstoogmerk met zetel te Carnotstraat 110, 2060 Antwerpen, ingeschreven in de Kruispuntbank van Ondernemingen met ondernemingsnummer 0421.722.346 (RPR Antwerpen)

<sup>3</sup> Een vereniging zonder winstoogmerk met zetel te Botermarkt 1, 9000 Gent, ingeschreven in de Kruispuntbank van Ondernemingen met ondernemingsnummer 0507.873.093 (RPR Gent, afdeling Gent)

Votre programme d'intégration civique durera [x] mois. Cela est sujet à d'éventuels changements. Votre conseiller de programme vous communiquera également ces modifications par écrit

Avez-vous terminé le programme d'intégration civique avec succès ? Alors, vous recevrez un certificat d'intégration civique et ce contrat prendra fin.

Vous êtes obligé d'obtenir le certificat d'intégration civique.

Vous avez obtenu votre certificat d'intégration civique ? Vous devez également démontrer que vous avez atteint le niveau de langue néerlandais B1 à l'oral, au plus tard 24 mois après la date de votre certificat d'intégration civique. Des dérogations sont possibles : discutez-en avec votre conseiller de programme.

### **1.1 Orientation sociale**

Dans le cadre du cours d'orientation sociale, vous aborderez des questions telles que le travail, le logement, l'enseignement et la santé. Vous aborderez également les valeurs et les normes, ainsi que vos droits et vos obligations.

Votre professeur vous guidera pour que vous appreniez à trouver vous-même les réponses à toutes vos questions.

Votre professeur parle une langue que vous comprenez.

Votre cours d'orientation sociale commencera le [date de début du cours]. Après votre cours d'orientation sociale, vous passerez un test.

La date de début de votre cours d'orientation sociale n'est pas encore connue. Votre accompagnateur personnel vous donnera toutes les informations en temps voulu. Après votre cours d'orientation sociale, vous passerez un test.

Vous êtes exempté·e de l'orientation sociale. Vous n'êtes pas obligé·e de suivre un cours d'orientation sociale.

### **1.2 Apprentissage du néerlandais**

Vous apprenez le néerlandais à un niveau de base.

Votre cours de néerlandais commencera le [date de début du cours]. Après votre cours de néerlandais, vous passerez un test.

La date de début de votre cours de néerlandais n'est pas encore connue. Vous recevrez toutes les informations de notre part en temps voulu. Après votre cours de néerlandais, vous passerez un test.

Vous étudiez le néerlandais par auto-apprentissage et vous passez un test certificateur de néerlandais avant le [datum].

Vous êtes exempté·e pour le néerlandais. Vous n'êtes pas obligé·e de suivre un cours de néerlandais.

### **1.3 Programme d'insertion professionnelle**

Vous devez vous inscrire auprès du VDAB au plus tard le [date|BC+2mnd]. Ils vous guideront dans votre recherche d'emploi.

Vous ne devez pas vous inscrire au VDAB.

### **1.4 Programme de participation et réseautage**

Ce programme vous aidera à participer aux activités de votre nouvel entourage.

Vous rencontrez de nouvelles personnes et vous pratiquerez le néerlandais en dehors de la classe. Cela peut se faire par le biais du travail bénévole, du binôme ou d'autres activités sociales.

Vous participerez au programme de participation et de réseautage. Vous faites des accords avec votre conseiller du programme. Vous prouvez que vous avez participé pendant 40 heures.

Vous ne devez pas participer au programme de participation et de réseautage.

### **1.5 Accompagnement personnel**

L'accompagnateur personnel vous accompagne pour les questions relatives au programme d'intégration civique.

Vous discutez ensemble des informations pratiques et vous suivez votre dossier sur le plan administratif : quand et où suivre les cours, quels tests faut-il passer...

Vous discutez ensemble de vos projets à court et à long terme.

## **2. Accords**

### **2.1 Certificat d'intégration civique**

Pour obtenir un certificat d'intégration civique, vous devez :

1. Atteindre les objectifs de l'orientation sociale
2. Atteindre les objectifs pour le néerlandais
3. Atteindre les objectifs du programme d'insertion professionnelle
4. Atteindre les objectifs du programme de participation et de réseautage

### **2.2 Participation**

Vous participez aux cours et aux tests.

*Vous ne pouvez pas participer ?*

Parlez-en toujours à votre accompagnateur personnel. Si vous manquez (une partie d') un cours, nous l'enregistrerons. Même si vous avez un justificatif d'absence.

*Vous êtes malade ? Vous avez une autre raison pour ne pas participer ?*

Montrez la preuve à votre accompagnateur personnel. Il trouvera une solution avec vous. Vous participerez ensuite aux cours ou au test à un autre moment.

*Travaillez-vous ou étudiez-vous ?*

Apportez une preuve. Votre accompagnateur personnel cherchera une solution avec vous.

### **2.3 Coûts**

- Vous devez payer le cours et le test MO. Vous trouverez les modalités de paiement dans le règlement de rétribution MO.
- Vous devez payer le cours et le test de néerlandais.
- Le trajet d'insertion professionnelle, le trajet de participation et de réseau et l'accompagnement de programme sont gratuits

### **2.4 Sanctions<sup>4</sup>**

Le programme d'intégration civique est obligatoire pour vous.

Vous ne respectez pas les accords ? Alors, vous risquez d'encourir une sanction.

Vous êtes sanctionné(e) ? Vous êtes toujours obligé(e) à obtenir le certificat d'intégration civique

### **2.5 Déménagement**

Vous déménagez ? Veuillez donner votre nouvelle adresse à votre accompagnateur personnel.

Vous pouvez poursuivre votre programme à un nouveau site en Flandre ou à Bruxelles.

### **2.6 Annexes**

Vous signez ce contrat ? Dans ce cas, vous êtes d'accord avec les annexes de ce contrat.

Aperçu :

- Détermination des droits et obligations essentiels
- Règlement d'évaluation de l'orientation sociale
- Règlement d'évaluation des cours de néerlandais
- Règlement intérieur
- Règlement de rétribution MO

Vous pouvez obtenir ces annexes sur papier. Sur cette page web, vous trouverez toutes les annexes : <https://documenten.mijninburgering.be>

---

<sup>4</sup> De inbreuken kunnen teruggevonden worden in artikel 39 van het decreet van 7 juni 2013 betreffende het Vlaamse Integratie- en Inburgeringsbeleid en artikel 33 van het besluit van 29 januari 2016 houdende de uitvoering van het decreet van 7 juni 2013 betreffende het Vlaamse Integratie- en Inburgeringsbeleid.

## 2.7 Plaines

Vous avez une suggestion, un commentaire ou une plainte ? Notre personnel vous aidera volontiers.  
Ou consultez notre site web :

- Pour het Vlaamse Agentschap Integratie en Inburgering: <https://integratie-inburgering.be/klacht-of-beroep>
- Pour Atlas: <https://www.atlas-antwerpen.be/nl/contact/klachtenformulier>
- Pour Amal: <https://www.amal.gent/contact>

Gedaan te [PLAATS], op [DATUM]

|  |  |  |                     |
|--|--|--|---------------------|
| Voor Agentschap<br>Integratie &<br>inburgering | Voor Atlas, Integratie<br>& Inburgering<br>Antwerpen | Voor Amal, Integratie<br>en Inburgering Gent | Voor de Inburgeraar |
| <i>Datum</i>                                   | <i>Datum</i>   | <i>Datum</i>                                 | <i>Datum</i>        |